

LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

N° 21 – décembre 2005



Chapelle romane de Saint Vincent (Saint-Laurent-d'Agnny) © Image Plus

Bulletin de liaison de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France

site internet : www.saintlaurent.info

SOMMAIRE :

Réunion du Conseil d'Administration
à Saint-Laurent-d'Agnny (69440 – Rhône-Alpes)

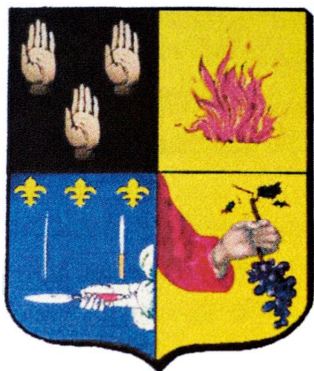
Délégation Générale – 8, rue de l'Eglise – 34725 – Saint-Félix-de-Lodez

Tél. / Fax. : 04 67 44 03 76

E-mail : image.plus@wanadoo.fr

Préambule :

Suite à la convocation du 07 octobre 2005, le conseil d'administration de l'association nationale a tenu ses travaux à Saint-Laurent-d'Agnay les 20 et 21 novembre 2005.



Saint-Laurent-d'Agnay (69440), un des premiers partenaires de l'association nationale des Saint-Laurent de France, à sa création en 1991, est un charmant petit village de 2000 habitants, les Laurendagniens, situé à 25 km. au Sud-Ouest de Lyon dans le Pays Mornantais. La commune est membre de l'association des Saint-Laurent du Rhône avec Saint-Laurent-d'Oingt – Saint-Laurent-de-Chamousset – Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Laurent-de-Vaux.

Par la magie du Pays Mornantais vous aurez l'opportunité de remonter le temps et de vous imprégner de l'ingéniosité des bâtisseurs les plus audacieux. De l'empire romain à l'art roman, des échoppes moyenâgeuses aux fermes des champs, laissez-vous séduire par la multiplicité de ces joyaux d'architecture. Appréciez le temps d'une étape le plaisir simple de la nature et profitez de chaque instant pour faire le plein d'énergie.

Souvent construites sur d'anciens lieux dédiés au culte celtique, de style roman ou gothique, les églises pointent fièrement leurs clochers comme la chapelle romane « Saint-Vincent » qui surplombe Saint-Laurent-d'Agnay. Les croix de fer et de pierre guident les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle et les randonneurs à la croisée des chemins.

Sur ce territoire s'étalent les cultures les plus variées : depuis les céréales, le maraîchage jusqu'aux vergers de fruits rouges, de pêchers, poiriers et pommiers qui alimentent une grande coopérative, SICOLY, gisement d'emploi de 300 personnes. De plus dans cette région agricole par excellence, les producteurs proposent charcuterie fermière et fromages. Côté vignoble, deux appellations se côtoient : « AOC, vin des Coteaux du Lyonnais » et « vin de Pays des Collines Rhodaniennes ».

Dans ce contexte, tout avait été mis en œuvre afin de faciliter les travaux et les visites mis au programme du conseil d'administration. C'est ainsi que Jean-Pierre LAPEYRE, président, et les administrateurs remercient Monsieur le maire, Alain ESTRADE et toute sa sympathique équipe au nombre de laquelle Madame Georgette BONJOUR, présidente de l'association « Les liens des Saint-Laurent », pour leur inoubliable accueil. D'autre part, une escapade à Saint-Laurent-d'Oingt avait été organisée pour permettre la dégustation approfondie du « Beaujolais nouveaux » et la visite des équipements viticoles à l'occasion des portes ouvertes de la prestigieuse « Cave beaujolaise des pierres dorées ». Cette mémorable initiative qui est à mettre à l'actif de Madame Monique GUILLARD, nous autorise à remercier chaleureusement son comité et leur maire Jean-Claude CHAVAND.



Accueil à Saint-Laurent-d'Agnay



Accueil à Saint-Laurent-d'Oingt

N.B. : Descriptif du blason de Saint-Laurent-d'Agnay (ci-dessus) : Ecartelé

- au 1 : De sable à trois mains ouvertes au naturel (armes de la famille de Saint-Laurent – deux chanoines de Saint-just au XIVème siècle)
- au 2 : D'or à un feu de gueules (feu relatif au culte celtique – martyr et le gril de Saint Laurent en 258 et de Saint Vincent en 304 – incendie du clocher de la chapelle en octobre 1364)
- au 3 : D'azur à une main d'argent montant du flanc dextre d'une nué du même, tenant un couteau à lame d'argent emmanché de gueules couché en face, le tout surmonté d'un carrelet à senestre et d'un tranchet à dextre emmanché d'or et accompagné de trois fleurs de lys d'or rangées en chef (armes de la communauté des cordonniers du lyonnais).
- au 4 : D'or à un bras mouvant de senestre et vêtu de gueules, tenant dans la main une grappe de raisin tigée et feuillée, le tout au naturel (bras de Saint Vincent reproduit d'après la représentation complète du saint figurant sur la bannière de procession du village).

☞ Participants :

Jean-Pierre LAPEYRE	Président	41220 – Saint-Laurent-Nouan
Pierre REYNAUD	Président d'honneur	66260 – Saint-Laurent-de-Cerdans
Chantal RUBIN	Trésorière	74800 – Saint-Laurent (Haute-Savoie)
Marie-France CORVEST	Secrétaire général	06700 – Saint-Laurent-du-Var
Jean-Claude CHAVAND	membre du CA	68620 – Saint-Laurent-d'Oingt
Jocelyne DERSIGNY	membre du CA	62223 – Saint-Laurent-Blangy
Jean LANCIAL	membre du CA	62223 – Saint-Laurent-Blangy
Yves ROLLAND	membre associé	66260 – Saint-Laurent-de-Cerdans (rapporteur tourisme)
Ginette DECULTIEUX	membre associé	69930 – Saint-Laurent-de-Chamousset
Yvan MARCOU	délégué général	(rapporteur tourisme)

☞ Absents excusés :

Pierre VARLIETTE	membre du CA	69930 – Saint-Laurent-de-Chamousset
Gérard COMETS	membre associé	40390 – Saint-Laurent-de-Gosse (rapporteur com. jeune)



Le conseil d'administration en réunion

Ordre du jour :

1 – Bilan provisoire du 8^{ème} rassemblement de Saint-Laurent-du-Var (Marie-France CORVEST) :

Quelques chiffres :

- 134 bénévoles – 50 employés municipaux sur 3 jours – 29 prestataires et techniciens – 207 m. de tissu
740 m de biais – 37h. de couture – 12h. de coupe pour les dossards – 38 kg. de dossiers ;
- 4089 repas servis aux invités dont 1063 au dîner de gala ;
- 1595 nuitées ;
- 488 excursionnistes

L'association Saint-Laurent sans frontière, créée à cette occasion, présente un compte de résultat équilibré pour cette manifestation et elle adresse un grand merci à tous les participants pour avoir répondu à leur appel « Digo-li que vengon ! » en souhaitant retrouver tous les Saint-Laurent de France pour les prochaines réjouissances.

Le conseil d'administration au nom de tous les membres de l'association félicite les organisateurs pour la qualité de l'accueil, le sérieux et l'efficacité de l'organisation.

2 – Bilan financier de l'association nationale (Chantal RUBIN) :

Le bilan financier présenté fait apparaître un solde positif auquel figure au compte des produits une subvention du ministère du tourisme et les cotisations de 38 communes à jour de cotisation pour l'année 2005.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Il est rappelé de bien faire figurer sur les mandats administratifs la référence de votre commune dont en particulier la dernière partie du nom (exemple = SL. Cerdans) et de confirmer votre règlement par fax.

Vous trouverez en annexe l'appel à cotisation pour l'année 2006.

3 – Modification des statuts – de l'adresse du siège social et du conseil d'administration :

Conformément aux dispositions votées en assemblée générale, les modifications suivantes ont été déposées à la Sous-Préfecture de Céret.

➤ Modification des statuts et du siège social :

- ↳ art. 1 – remplacer : villes de Saint-Laurent par Association Nationale des Saint-Laurent de France.
- ↳ art 2 – lire : Cette association a pour but d'œuvrer aux rencontres entre villes **du monde** ayant pour nom Saint-Laurent et de développer entre elles, les échanges culturels, sportifs, sociaux, économiques, éducatifs, associatifs et touristiques.
- ↳ art 3 – remplacer l'art 3 par : Le siège social est fixé au 3, rue Saint-Germain – 41220 Saint-Laurent-Nouan. Il pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale.
- ↳ art 9 – lire en dernière phrase : Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président d'Honneur, et choisit un bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Vous trouverez en annexe une copie des statuts modifiés.

➤ Suites aux dernières élections, le conseil d'administration est composé comme suit :

- | | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------------------|
| - Président d'honneur | - Pierre REYNAUD | - Saint-Laurent-de-Cerdans |
| - Président | - Jean-Pierre LAPEYRE | - Saint-Laurent-Nouan |
| - Trésorière | - Chantal RUBIN | - Saint-Laurent (Haute-Savoie) |
| - Secrétaire | - Marie-France CORVEST | - Saint-Laurent-du-Var |
| - Membre | - Sophie CHARLES | - Saint-Laurent-du-Maroni |
| - Membre | - Jean-Claude CHAVAND | - Saint-Laurent-d'Oingt |
| - Membre | - Jocelyne DERSIGNY | - Saint-Laurent-de-Blangy |
| - Membre | - Jean LANCIAL | - Saint-Laurent-de-Blangy |
| - Membre | - Pierre VARLIETTE | - Saint-Laurent-de-Chamousset |

Conformément à l'article 9 des statuts et suite au tirage au sort, les membres sortants à renouveler à l'occasion de l'Assemblée Générale du 06 août 2006 sont : Sophie CHARLES et Pierre VARLIETTE.

4 – Recrutement de nouveaux adhérents :

Un contact a été établi avec Saint-Laurent-de-la-Prée (17450 – Charente-Maritime), il devra être consolidé par l'intermédiaire d'une correspondance.

Les correspondances adressées à Saint-Laurent-de-la-Vernède – Saint-Laurent-en-Grandveaux et San-Lorenzo-al-Mare sont en attente de réponses.

Il est demandé de reprendre contact avec nos amis de Belgique qui étaient présents en 1994 au 3^{ème} rassemblement de Saint-Laurent-Blangy.

Pour toute nouvelle inscription, il suffit de se conformer à l'article 5 des statuts de l'association nationale, ci-joints.

5 – Fonctionnement du site internet : www.saintlaurent.info

➤ Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la CNIL nous a délivré une attestation de déclaration le 7 octobre 2005 sous le N° 1125895.

➤ Données éditoriales les plus caractéristiques (décembre 2005) depuis la création du site – octobre 2004 :

- 14 380 lectures, soit 960 par mois ;
- 3255 visiteurs uniques, soit 217 par mois ;
- 140 abonnés à la Newsletter (inscrivez vous et inscrivez vos amis) ;
- 166 articles en ligne ;
- 65 546 pages lues dans 11 pays dont :France - Canada – Grande Bretagne – Belgique – Luxembourg – Espagne – Suisse – Japon – Suède – Hollande – Maroc)

➤ Articles les plus consultés :

- Les rassemblements = 1064 visites ;
- Les assemblées générales = 1320 visites ;
- Actualité = 2648 visites ;
- Nos dossiers = 705 visites ;

- Pages des Saint-Laurent de France en ligne sur le site internet :
 - Saint-Laurent-Blangy = 880 visites (du fait des très nombreux articles diffusés);
 - Saint-Laurent-d'Agny = 107 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Cerdans = 142 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Chamousset = 195 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Cognac = 120 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Gosse = 138 visites ;
 - Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse = 119 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Mure = 80 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Vaux = 128 visites ;
 - Saint-Laurent-des-Autels = 137 visites ;
 - Saint-Laurent-d'Oingt = 107 visites ;
 - Saint-Laurent-du-Var = 139 visites ;
 - Saint-Laurent-en-Brionais = 72 visites ;
 - Saint-Laurent-en-Gâtines = 74 visites ;
 - Saint-Laurent-Nouan = 125 visites ;
 - Saint-Laurent-sur-Oust = 83 visites ;
 - Saint-Laurent-du-Maroni = 559 visites ;
 - Saint-Laurent (Creuse) = 158 visites ;
 - Saint-Laurent (Haute-Savoie) = 176 visites ;
 - Saint-Laurent-du-Mottay = 69 visites ;
 - Saint-Laurent-de-Lin = 54 visites ;

- Pages annuaires des associations (faites nous parvenir les modifications et adresses E-mail des associations).
 - Social et services = 155 visites ;
 - Culture = 162 visites ;
 - Sports = 347 visites
 - Loisirs = 127 visites ;
 - Jeunesse – Vie scolaire – Education = 147 visites ;
 - Patrimoine – Environnement = 67 visites :
 - Tourisme = 84 visites ;
 - Economie = 53 visites.

- Pages Régions touristiques (N.B. : le nombre de visites est facteur du nombre de Saint-Laurent par Région)
 - Bourgogne = 40 visites ;
 - Bretagne = 62 visites ;
 - Centre = 172 visites ;
 - Languedoc-Roussillon = 177 visites ;
 - Limousin = 91 visites ;
 - Nord-pas-de-Calais = 93 visites ;
 - Pays-de-Loire = 98 visites ;
 - Poitou-Charente = 52 visites ;
 - Provence-Alpes-Côte-d'Azur = 77 visites ;
 - Rhône-Alpes = 410 visites ;
 - Guyane = 113 visites ;
 - Aquitaine = 156 visites.

- Pages mots clés :
 - Produits du terroir = 313 visites ;
 - Musées = 43 visites ;
 - Patrimoine architectural = 60 visites ;
 - Patrimoine naturel = 43 visites ;
 - Spécificités locales = 62 visites ;
 - Parc animations et de loisirs = 133 visites ;
 - Équitation = 29 visites ;
 - Golf = 33 visites ;
 - Canoë – Kayak – Raft = 51 visites ;
 - Activités sportives (autres) = 126 visites ;
 - Randonnées – Pêche – Tourisme fluvial = 123 visites ;

6 – Partenariats :

➤ Financier :

- La subvention du Ministère du Tourisme devrait être reconduite en 2006 (dossier en cours) ;
- Une relance sera adressée aux sociétés – CAMUS – PRIMAGAZ (N.B. : Tout partenaire qui souhaiterait bénéficier de notre site Internet pour promouvoir spécifiquement ses produits doit se faire connaître à la délégation générale pour l'analyse de faisabilité)

➤ Associatif :

- L'Association des Saint-Léger a référencé notre site internet sur son agenda électronique : www.stleger.info . En échange de bon procédé, vous trouverez un lien (mascotte LEO) sur notre page d'accueil qui ouvre leur site internet

➤ Scolaire :

- Le service municipal de prévention de Saint-Laurent-du-Var souhaite mettre en place une action destinée à venir en aide aux enfants de CP ou CM2 en difficulté scolaire par l'intermédiaire de correspondances avec d'autres enfants des Saint-Laurent de France au moyen de l'internet.
Vous trouverez le détail de ce projet sur notre site internet à la rubrique : Les Saint-Laurent de France - sous rubrique Saint-Laurent-du-Var – article : Accompagnement scolaire.
Ou prendre contact avec - Service Municipal de Prévention - Mme. Magali GIBERT – B.P.125
06706 Saint-Laurent-du-Var – Tél : 04 93 07 44 71 – 04 92 27 95 31 – 06 60 30 42 90

7 – Prochaines manifestations :

- 2006 - Réunion du conseil d'administration les 8 et 9 avril 2006 à Saint-Laurent-de-Cuves – 50670 – Basse-Normandie
- 2006 - 8^{ème} Assemblée Générale des Saint-Laurent de France les 5 et 6 août 2006 à Saint-Laurent-de-Cuves. Vous trouverez en pièces jointes le nouveau document d'organisation et d'inscription.
- 2007 – 9^{ème} Rassemblement à Saint-Laurent-des-Vignes – 241000 – Aquitaine.
- 2007 – 9^{ème} Assemblée Générale à Saint-Laurent-du-Mottay – 49410 – Maine-et-Loire.
- Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (11220 – Languedoc-Roussillon) étudie la possibilité d'organiser un Rassemblement ou une Assemblée Générale.

8 – Point sur les voyages :

➤ Voyage au Canada :

- Ce voyage qui est envisagé en 2007 ou 2008 sur la base de 250 à 500 participants est toujours à l'étude.

➤ Voyage en Guyane :

L'Office du Tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni vous fait connaître :

- Ce séjour est particulièrement riche en déplacements et d'une exceptionnelle qualité compte tenu des conditions particulières qui vous sont proposées. Pour certains la découverte de ce bout de la France équinoxiale sera initiatique, pour d'autres un « pèlerinage », mais pour tous une ambiance et un environnement singulier qui fait le charme de la Guyane. En bref, toute l'expression du label " Accueil privilège des Saint-Laurent de France".

- Dates : du 16 février au 03 mars 2006.
- Coût : 2 200,00 € par personne – billet d'avion aller – retour compris.
- La date limite d'inscription est fixée au 12 janvier 2006.
- L'offre est limitée aux 100 premiers inscrits qui auront transmis par courrier :
 - une copie de leur carte d'identité avec adresse actuelle, numéro de téléphone et adresse E-mail;
 - le N° de leur carte fréquence plus Air France si titulaire ;
 - un chèque d'acompte de mille euros (1 000,00 €.) dans le but de bloquer les places d'avion au tarif le plus favorable.

Dès votre inscription, les informations utiles vous seront transmises individuellement.

Adresse: Office de Tourisme-1, esplanade Laurent Baudin - B.P.240 - 97320 - Saint-Laurent-du-Maroni CEDEX
Adresse E-mail : infoslm@wanadoo.fr téléphone : 05 94 34 31 02 ou 05 94 34 23 98 (N.B.: - 4h. GMT)

Pour plus d'informations consultez notre site Internet : page d'accueil.

➤ **Programme du voyage en Guyane :**

- Jeudi 16 février : Arrivée à Rochambeau – aéroport de Cayenne
Transfert vers l'hôtel.
Nuitée hôtel Cayenne
- Vendredi 17 février : Visite des marais de Kaw
Nuitée hôtel Cayenne
- Samedi 18 février : Visite du marché de Cayenne
Visite de la ville de Cayenne et de ses environs - Bal Paré-Masqué
Nuitée hôtel Cayenne
- Dimanche 19 février : Transfert vers Kourou pour voir la Grande Parade du Littoral.
Nuitée hôtel Kourou
- Lundi 20 février : Visite du Centre Spatial Guyanais et transfert vers St Laurent du Maroni
Accueil à la mairie des invités et dîner, en compagnie des St. Laurentais qui participent régulièrement aux Rassemblements.
Offert par l'Office de Tourisme de Saint Laurent du Maroni
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Mardi 21 février : Visite du Marché aux Poissons et du port de St Laurent du Maroni
Atelier de cuisine créole avec l'association ATAM
Dîner offert par l'ATAM
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Mercredi 22 février : Visite du Camp de la Transportation, du Quartier Officiel et de la ville
Dîner offert par l'association des Belles du Maroni (sous réserve)
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Jeudi 23 février : Visite de la rumerie St Maurice, dernière rumerie de Guyane et après-midi libre.
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Vendredi 24 février : Journée en pirogue sur le fleuve avec la visite du village d'Apatou
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Samedi 25 février : Découverte du marché de St Laurent du Maroni
Pique-Nique et baignade sur le site de Chilibonbo
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Dimanche 26 février : Découverte de la forêt guyanaise sur un sentier botanique
avec le concours de l'Office National des Forêts
Parade de l'Ouest (sous réserve)
Visite du parc Animalier de St Jean du Maroni
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Lundi 27 février : Transfert vers Javouhey – Mana - la Plage des Hattes.
Retour à St Laurent du Maroni
Nuitée chez l'habitant St Laurent du Maroni
- Mardi 28 février : Transfert vers Cayenne avec arrêts à Iracoubo et Sinnamary.
Nuitée hôtel Cayenne
- Mercredi 1er mars: Randonnée sur le sentier de Rorota
Adieux à Vaval, le roi du Carnaval, sur la place des Palmistes de Cayenne
Soirée Touloulou
Nuitée hôtel Cayenne
- Jeudi 2 mars : Transfert à Kourou pour la visite des Iles du Salut
Nuitée hôtel Cayenne
- Vendredi 3 mars : Matinée libre et transfert vers l'aéroport de Rochambeau.

9 – Point sur les actions mises en œuvres par les commissions :

➤ Les actions mises en place par les travaux des commissions à l'occasion de l'Assemblée Générale du 05 juin 2005 sont inchangées (Se reporter au paragraphe N° 12 du Lien N° 20 de juin 2005).

➤ Commission tourisme – orientations :

- Dans une volonté de participer au développement du tourisme rural qui nous concerne tous, notre action doit plus particulièrement se porter vers la création de circuits à thèmes et en particulier sur les « circuits gourmands » susceptibles de mettre en valeur les « produits de bouches » des Saint-Laurent de France.
- Ces circuits à thèmes feront l'objet d'une mise en ligne sur notre site internet avec des propositions de séjours « clés en main » dans nos belle Régions de France.
- Il est demandé aux membres de la commission tourisme d'approfondir leur réflexion sur ce dossier et d'apporter des propositions à l'Assemblée Générale de Saint-Laurent-de-Cuves le 05 août 2006. D'autre part, dans le cadre de « l'accueil-privilège des Saint-Laurent de France » un label Saint-Laurent de France pourrait voir le jour, comme une « boutique des Saint-Laurent » sur notre site internet qui mettrait en marché nos spécificités gastronomiques et produits du terroir...

➤ Commission vie associative - jeunesse et loisirs – orientations :

- Les propositions venant des adultes à l'adresse des jeunes sont souvent mal perçues par ces derniers. Il est fortement conseillé de leur donner la parole afin qu'ils puissent faire des propositions relatives à leur participation effective au 9^{ème} Rassemblement à Saint-Laurent-des-Vignes en 2007, avec si possible une première réflexion présentée à l'Assemblée Générale du 05 août 2006 à Saint-Laurent-de-Cuves.

C'est ainsi, qu'il est proposé aux jeunes des Saint-Laurent de France de lancer un forum de discussion au moyen d'un « CHAT » installé sur notre site internet. Ils pourraient par ce moyen échanger des propositions sur le sujet. Cette initiative pourraient être piloté par le Point Information Jeunes (P.I.J.) de Saint-Laurent-de-Cerdans sous le contrôle de Virginie VILA.

10 – Questions diverses :

➤ Il est décidé d'ouvrir un dossier « création de chambres d'hôtes », afin de permettre à tous ceux qui souhaiteraient s'investir dans ces opérations locatives de trouver un guide des modes opératoires et savoirs faire: textes officiels – obligations – avantages – conseils – etc...

Ce dossier sera mis en ligne sur notre site internet accompagné d'un forum de discussion approprié où chacun pourra poser des questions particulières ou apporter des informations d'intérêt collectif.

- oOo -



En mettant sous presse le dernier Bulletin de liaison des Saint-Laurent de France de l'année 2005, le Président et le Conseil d'Administration de notre Association Nationale adressent à toutes et à tous des souhaits de bonnes fêtes de Noël, dans la joie et le bonheur de vos familles. En cette période, notre pensée accompagne plus particulièrement ceux qui sont dans la solitude ou qui luttent contre la maladie.

Que nos meilleurs vœux vous ouvrent la porte de la nouvelle année, avec l'espoir et le désir de vous retrouver tous au mois d'août 2006 à l'occasion de l'Assemblée Générale à Saint-Laurent-de-Cuves, pour que perdure l'esprit des Saint-Laurent de France.

ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

-oOo- STATUTS -oOo-

Article 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 ayant pour titre : **ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE.**

Article 2 :

Cette association a pour but d'œuvrer aux rencontres entre villes du monde ayant pour nom Saint-Laurent et de développer entre elles, les échanges culturels, sportifs, sociaux, économiques, éducatifs, associatifs et touristiques.

Article 3 :

Le siège social est fixé au 3, rue Saint-Germain – 41220 Saint-Laurent-Nouan. Il pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 :

L'association est composée de villes adhérentes.

Article 5 :

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

Article 6 :

Sont membres actifs, les communes ou les associations mandatées par la Municipalité en place, ayant acquitté la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 7 :

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- la radiation prononcée par l'Assemblée Générale pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, la ville concernée ayant été invitée par lettre recommandée à se présenter devant l'Assemblée Générale pour fournir des explications.

Article 8 :

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- les subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, etc...
- la vente de produits locaux typiques à chaque commune ;
- les aides diverses obtenues auprès de partenaires et sponsors ;
- les dons et legs particuliers de toute nature.

Article 9 :

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration formé de 9 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Il ne peut y avoir plus de 2 représentants d'un même membre actif au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président d'Honneur, et choisit un bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

(STATUTS – suite)

Article 10 :

La qualité de membre du Conseil d'Administration se perd :

- par démission ;
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité de ses membres ;
- par retrait du membre actif qu'il représente dans l'association.

Article 11 :

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les 6 mois, sur convocation du Président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas majeur.

Le Conseil d'Administration peut inviter à participer à ses travaux toute personne qu'il jugera utile, avec voix consultative.

Article 12 :

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année.

Quinze jours au moins, avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le Secrétaire.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour à l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Article 13 :

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un de ses membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12.

Article 14 :

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait ensuite approuvé par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 :

En cas de dissolution prononcée par les 2/3 au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Rédigé le 22 octobre 1998.

Modifié par AG du 20 août 2000 – Art. 6

Modifié par AG du 02 août 2003 – Art. 8 – 9 – 10 – 11 et 13

Modifié par AG du 05 juin 2005 – Art. 1 – 2 – 3 et 9

Fait à Saint-Laurent-Nouan le 15 septembre 2005.

Le Président



ASSOCIATION NATIONALE DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Siège social : 3, rue Saint-Germain – 41220 Saint-Laurent-Nouan

Président : Jean-Pierre LAPEYRE – Saint-Laurent-Nouan

Secrétaire : Marie-France CORVEST – Saint-Laurent-du-Var

Trésorière : Chantal RUBIN – Saint-Laurent (Haute-Savoie)

-oOo- APPEL DE COTISATION – ANNEE 2006 –oOo-

Commune de Saint-Laurent

Votre adresse E-mail :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Saint-Laurent de France du 02 août 2003, une cotisation unique est demandée pour l'année.

SOIT :

☞ COMMUNES DE 1 à 500 habitants :

☞ 0,10 €. par habitant X + forfait 100,00 €. = (1)

☞ Abonnement au site Internet = 100,00 €. (2)

N° du mandat administratif Date du virement.....

☞ COMMUNES de 501 à 5000 habitants :

☞ 0,25 €. par habitant X + forfait 155,00 €. = (1)

☞ Abonnement au site Internet = 150,00 €. (2)

N° du mandat administratif Date du virement

☞ COMMUNES DE PLUS DE 5000 habitants :

☞ Forfait de 1410,00 €. (1)

☞ Abonnement au site Internet = 200,00 €. (2)

N° du mandat administratif Date du virement

(1) Pour les nouveaux adhérents à l'Association, le montant de la première cotisation est réduit de 50%.

(2) L'abonnement au site Internet est définitif et non renouvelable tous les ans.

REGLEMENT : Titulaire : Association nationale des St.Laurent

Domiciliation : CCM Faucigny – 74130 Bonneville

10278 / 02413 / 00013779461 / clé 61

N.B. : Sur le mandat administratif : référence facture tiers – inscrire : St. L. Cerdans (par exemple)

Si vous mentionnez St. Laurent en entier, le nom de votre St. Laurent n'apparaîtra pas, et cela pose un problème pour identifier la commune.

Merci d'adresser une copie de l'appel de cotisation à la trésorière :

➤ Par FAX / TEL. au 04 50 03 78 48

➤ Par courrier : Chantal RUBIN – 1170 route de Credox – 74800 Saint-Laurent

Tel : 06 83 07 62 48 – E-mail : chantalcassiopee@wanadoo.fr